



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°67/2018**  
**Portant réglementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU la demande en date du 26/11/2018 par laquelle le SDEA sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de remplacement d'un tampon et de réparation d'un branchement d'assainissement au droit des n°18 et n°22 de la rue Albert Schweitzer, entre le 10 et le 20/12/2018 (durée des travaux 3 jours environ),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés entre le 10 et le 20/12/2018, avec un véhicule de plus de 7,5 tonnes, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles dans la rue Albert Schweitzer sont modifiés comme suit :

- La chaussée sera rétrécie
- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier

Article 2 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 3 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par le SDEA.

Article 4 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, [voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu](mailto:voiespubliques-centretechnique@strasbourg.eu) et [sophie.gelb@strasbourg.eu](mailto:sophie.gelb@strasbourg.eu)
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- Le SDEA
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 29 novembre 2018

Le Maire  
Michel LEOPOLD

